

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DES ARDENNES  
ARRONDISSEMENT DE RETHEL

## CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE SAULT-LES-RETHEL

Extrait du registre des délibérations  
Séance du jeudi 30 avril 2026

**N° 006 - 2026**

### Conseillers

Nombre en exercice : 9  
Nombre de présents : 9  
Procurations : 0  
Nombre de votants : 9

### Votes

Pour : 9  
Contre : 0  
Abstention : 0

### Date de la convocation

17 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le jeudi trente avril, à dix-sept heures quinze minutes, le Conseil d'Administration du CCAS, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Michel KOCIUBA, Président.

Etaient présents : Mmes JACOB, POUPONNEAU, DEBREF, DEBONNIERE, EMON, HANRION, MM. KOCIUBA, CABOUILLET, POTTIER

Secrétaire de séance : Mme Nicole DEBONNIERE

Le procès-verbal de la dernière séance du 3 novembre 2025 a été adopté à l'unanimité.

### AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2025

Vu le Compte Financier Unique de l'exercice 2025, approuvé le 30 avril 2026 ;

Le Président propose au Conseil d'Administration d'affecter le résultat constaté du Compte Financier Unique 2025 et de le voter ;

Le Conseil d'Administration du CCAS, après avoir entendu et approuvé le Compte Financier Unique 2025 ;


Vu l'excédent de Fonctionnement de **3 104.88€** ;

**Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité, DECIDE** sur proposition du Président, d'affecter au budget primitif 2026 le résultat précédemment indiqué comme suit :

#### **Affectation au financement de l'exercice 2026 :**

**Compte R 002 : 3 104.88€**

La secrétaire de séance  
Nicole DEBONNIERE



Le Président  
Michel KOCIUBA



En séance, les Jour, Mois et An susdits  
Pour extrait certifié conforme, SAULT-LES-RETHEL, le 7 mai 2026  
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission  
en sous-Préfecture, le 7 mai 2026  
de la publication, le 7 mai 2026  
Date de mise en ligne sur le site internet : le 7 mai 2026